

La municipalité de Coulogne propose une mutuelle santé à ses habitants

Publié le 25/02/2016 PAR THOMAS EVRARD

Après Marck et Guînes, Coulogne lance sa mutuelle communale, en partenariat avec l'association ACTIOM, avec pour objectif principal de réduire les dépenses de santé de sa population vieillissante.



« On parle beaucoup de mutuelles obligatoires dans les entreprises en ce moment, mais que deviennent les autres ? Les retraités ? Les CDD ? Les chômeurs ? » Pour tous ceux-là, le maire de Coulogne Alain Fauquet (PS) a signé mardi une convention avec l'association ACTIOM « Ma commune, ma santé ». Le but : **permettre aux Coulonnois de disposer d'une couverture santé, sans se ruiner, quel que soit leur âge.** « On fonctionne avec des tranches d'âge : à partir de 60 ans, on ne fait plus de différence, explique Hervé Houriez, délégué régional de l'association. Notre plus vieil adhérent a 96 ans, et il paye deux fois moins cher que dans une mutuelle classique »



Pour adhérer, il suffit aux Coulonnois et aux employés municipaux, même ceux résidant dans une autre ville, de **prendre rendez-vous auprès du CCAS**. « Là, un conseiller les orientera vers la meilleure solution : soit l'offre d'une de nos trois mutuelles partenaires, soit des dispositifs comme la CMU ou l'Aide au paiement d'une complémentaire santé. Voire la conservation de leur ancienne mutuelle. Notre but n'étant pas lucratif, nous n'avons aucun intérêt à faire adhérer à tout prix. » En cas d'affiliation, il n'y a plus qu'à **acquitter l'adhésion de 10 € à l'association**.



Le réseau ACTIOM comprend 675 communes dans toute la France, de 52 à 70 000 habitants. **Une vingtaine se situe dans le Pas-de-Calais**, dont **Guînes, qui l'a rejoint au mois de novembre**. « On ne fait aucune différence entre les municipalités adhérentes. Les tarifs sont les mêmes quelle que soit la taille », affirme Hervé Houriez. Marck a aussi opté pour un système de ce genre en septembre, mais en partenariat direct avec la mutuelle JUST.